Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau pour une station de gaz naturel comprimé à Laval (Dossier R-4033-2018)

Objet de la demande

Énergir, s.e.c. (**Énergir**), a déposé, le 14 mars 2018, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation requise pour réaliser un projet d'extension de réseau pour une station de gaz naturel comprimé à Laval (le Projet). Le Projet permettra d'alimenter une station de ravitaillement publique en gaz naturel comprimé (GNC) d'EBI Énergie inc.

Le coût global estimé du Projet s'élève à 1,66 M\$.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi), et de l'article 1 (1) du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (le Règlement).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Énergir, au plus tard le 18 mai 2018 à 12 h. Énergir pourra répondre à ces commentaires au plus tard le 25 mai 2018 à 12 h.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie 800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel: greffe@regie-energie.qc.ca







